Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901938-20251124-16_11_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 12/11/2025	Le lundi vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	
En exercice: 12	
Présents: 10	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, LE FOLL Sylvie, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, QUELENNEC Marie-Françoise, OULHEN Jean-François, MIOSSEC Maryse, PAUGAM Jean-Luc, PRIGENT Yolande, ROLLAND Yolande
Votants: 11*	
Pour: 11	
Contre 0	**Absents excusés :* ROHOU Gilles, *pouvoir donné à Romain JEZEGOU MONSIGNY Bertrand*
Abstention: 0	
Délibération N°: 16-11-2025	*Secrétaire de Séance :* QUELENNEC Marie-Françoise

Objet **: ALSH : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives aux subventions versées aux associations et organismes ;
Vu le projet pédagogique et les actions menées par le centre de loisirs Bodilis-Plougar- Plougourvest;
Au vu de la signature de la convention annuelle de partenariat avec l'ensemble des communes du bassin de vie de l'ALSH,
Considérant que le centre de loisirs contribue activement à l'accueil, l'encadrement et l'épanouissement des enfants de la commune ;
Considérant que les activités proposées participent au développement social, éducatif et culturel du territoire ;
Considérant qu'il est nécessaire de soutenir financièrement la structure pour lui permettre d'assurer ses missions dans de bonnes conditions,

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT D'ACCORDER une subvention d'un montant de **47 405.62€** au centre de loisirs Bodilis-Plougar-Plougourvest au titre de l'année 2026 ;

Cette subvention sera versée sous 3 versements :

> 1er acompte sera versé en janvier 2026 pour un montant de 18 962.25€
> 2ème acompte sera versé en juin 2026 pour un montant de 18 962.25€
> Solde sera versé en novembre 2026 pour un montant de 9 481.12€

PRECISENT que cette subvention sera inscrite au budget communal. La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article de fonctionnement N° *6574* « *Subvention de fonctionnement – organismes privés* » du budget 2026 de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des autorités compétentes.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901938-20251124-16_11_2025-DE

Ainsi fait et délibéré, le 24/11/2025
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL *Maire*	*Mme Marie-Françoise QUELENNEC* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 26/11/2025* *- transmission au contrôle de légalité le 26/11/2025*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 24 Novembre 2025